



**Le Comité
de Quartier de Champignol**
Organise son

14^{ème} VIDE GRENIERS

au profit de ses œuvres sociales et culturelles

**Ouvert à tous les Particuliers
selon la législation en vigueur et le règlement**

**Dimanche 03 octobre 2021
de 8h à 18h**

**Place du Marché de Champignol
94210 Saint Maur-des-Fossés
(Face à la station Champigny - RER A)**

**RÉSERVATION AVANT LE
19 SEPTEMBRE 2021**

exclusivement par courrier adressé à :

**Comité de Quartier de Champignol
Hervé REICHER
9, rue Alexandre Dumas
94210 – La Varenne Saint Hilaire
Tél. : 07 89 28 15 51 de 9h à 19h**

Prix du mètre : 15 € en couvert, 13 € en non couvert
Tarif spécial Adhérents : 11 € couvert ou non couvert.

Les emplacements attribués sont sans table ni chaise

LA VENTE DE NEUF EST INTERDITE

LES ORGANISATEURS SE RESERVENT L'EXCLUSIVITE
DE LA VENTE D'ALIMENTATION ET DE BOISSONS



REGLEMENT DU VIDE GRENIERS



Article 1

Le vide greniers est organisé par le comité de quartier de Champignol

Article 2

La priorité des exposants est accordée aux habitants de Saint-Maur ou y tenant commerce. Ils doivent absolument être munis de leur fiche de réservation et du numéro de leur stand. La liste des exposants est remise au commissariat de police.

Article 3

Les services de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes se réservent le droit de contrôler l'application du présent document.

Article 4

Le déchargement des objets aura lieu impérativement à partir de 6 h du matin. Les lieux sont ouverts au public de 8 h à 18 h et le repliement à partir de 18 h 15.

Merci d'être le plus discret possible à l'installation pour ne pas perturber les riverains.

Article 5

Le stationnement est soumis aux règles du code de la route.

Aucun véhicule ne peut stationner dans l'enceinte du vide greniers.

Le déballage doit être effectué le plus rapidement possible afin de permettre l'accueil des autres exposants.

L'installation du stand devra impérativement se faire après le déplacement du véhicule vers un lieu de stationnement autorisé dans les rues avoisinantes.

Article 6

Les organisateurs se réservent **le droit de disposer des places réservées non occupées après 9 h.** *Toute annulation dans la semaine précédente le Vide Greniers ne pourra faire l'objet d'un remboursement qu'après étude par le Comité d'organisation.*

Article 7

Une participation financière est demandée à chaque exposant pour l'occupation de l'emplacement que le Comité d'organisation lui a attribué.

Les adhérents à jour de leur cotisation au Comité de Quartier bénéficieront du tarif « spécial adhérent ».

Il est vivement conseillé aux exposants de veiller particulièrement aux objets sur leur stand et ne pas laisser leur stand sans surveillance. Les organisateurs ne sont pas responsables des objets volés.

Compte tenu des mesures de sécurité imposées par la Mairie, chaque exposant sera tenu de présenter, à l'entrée du site, le badge qui lui aura été remis à l'accueil.



FICHE DE RESERVATION A RETOURNER

VIDE GRENIERS DU COMITE DE QUARTIER DE CHAMPIGNOL
DIMANCHE 03 OCTOBRE 2021

(Merci d'écrire en majuscule pour une bonne compréhension)

Nom / Prénom :

Adresse :

Code Postal / Ville :

Véhicule / N° : Modèle.....

Mail :

Portable :

Souhaite réserver un stand de : 2 m ou 4 m ou 6 m ou 8 m

Tarif Public :

Prix du mètre : 15 € en couvert, 13 € en non couvert

Tarif spécial réservé aux adhérents du Comité de Quartier :

Prix du mètre : 11 € le mètre couvert ou non couvert

Ci-joint un chèque de : € à l'ordre du « Comité de quartier de Champignol », accompagné de la photocopie recto verso d'une pièce d'identité **et d'une enveloppe timbrée à votre nom et adresse.**

Atteste sur l'honneur ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile 2021

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LE 19 septembre 2021

DATE ET SIGNATURE :



INFORMATIONS PRATIQUES



VIDE GRENIERS DU COMITE DE QUARTIER DE CHAMPIGNOL

Les demandes de réservations seront prises en considération dans l'ordre de leur arrivée et dans la limite des places disponibles.

Elles ne sont acceptées que si elles se composent de :

1. La présente fiche, entièrement remplie, datée et signée.
2. De la photocopie, recto verso, d'une pièce d'identité.
3. D'une enveloppe timbrée à votre nom et adresse,
4. Du chèque de réservation (encaissé après la manifestation)

**La confirmation de votre réservation, vous sera adressée par mail une semaine après réception de votre demande d'inscription.
Celle-ci deviendra alors définitive et irrévocable.**

**Vous recevrez, par courrier, votre réservation papier
à présenter impérativement au point d'accueil :
Angle avenue de Verdun (N°9) et rue Pierre SEMARD (N°107)
94210 –Saint Maur-des-Fossés**

VOTRE NUMÉRO DE STAND et votre BRACELET d'accès vous seront remis à l'entrée

Sans BRACELET, pas d'installation (mesure de sécurité imposée par la mairie).

Le comité de quartier se réserve le droit, sans avoir à motiver sa décision, de refuser un exposant, de placer les exposants au mieux des possibilités, de la manifestation et de réduire si nécessaire la longueur des emplacements affectés (contre remboursement de la différence)

Installation au sol interdite

Les ventes alimentaires ainsi que celles de vêtements neufs sont interdits

Les commerçants du quartier proposent des repas légers, des sandwiches et des boissons pour les exposants.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LE 19 septembre 2021